

CHAMPIONNAT INTER RÉGIONAL PARA JUDO ADAPTÉ

**SAMEDI 24 FÉVRIER
2024**

À PARTIR DE 9H

BAYEUX (14)

Complexe sportif
Eindhoven



**LICENCE FFSA
23/24 OBLIGATOIRE**

5 € de frais d'inscription

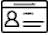








COMITÉ
JUDO
CALVADOS








Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »

-  Avoir **une licence compétitive FFSA 2023/2024 à jour** mentionnant la classe. Elle doit être représentée en début de championnat lors de la vérification des licences.
-  **S'être entraîné(e) régulièrement** au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.
-  Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental, ou régional para judo adapté (ou toute autre manifestation inscrite dans le parcours de qualification)** sur son territoire.
-  Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité (tongs, gourde, ceinture rouge)
-  **Respecter les horaires** de compétition et de vérification des engagements/licences.
-  **Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant/entraîneur licencié FFSA** du club lors de la compétition. Les non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.
-  **Être respectueux** des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

La Ligue Sport Adapté de Normandie se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :

-  **Une demande de dérogation individuelle (cf page 6)** peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative préalable.
-  **Aucune modification n'est possible** après l'envoi des inscriptions.
-  Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**
-  Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.
-  Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

Règlement sportif

Le championnat interrégional de **Para Judo Adapté** est ouvert aux catégories d'âge suivantes :

SAISON 2023/2024	-12 ans	-14 ans	-16 ans
	2012-2013	2010-2011	2008-2009
-18 ans	Adultes	Vétérans 1	Vétérans 2
2006-2007	2005 et avant	1989-1979	1978 et avant

Le règlement sportif Para Judo Adapté est consultable sur www.sportadapte.fr

Informations sur le championnat



Le championnat interrégional Para Judo Adapté se déroulera le **samedi 24 février 2024**.



Complexe sportif Eindhoven – Boulevard d'Eindhoven – 14400 BAYEUX

avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.



Buvette sur place. Pour le déjeuner, commande de paniers-repas possible lors de l'inscription (10€).



Frais d'engagement de **5 € par judoka**

Programme prévisionnel

L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.

A partir de 9h (et jusqu'à 14h00) :

Accueil des délégations, vérification des engagements et licences

De 09h15 à 9h45 :

Pesée pour les judokas de la classe AB (M / F)

9h45 à 10h15 :

Échauffement pour les judokas de la classe AB

10h15 :

Début des combats pour les judokas de la classe AB et podiums au fur et à mesure

De 11h à 11h30 :

Pesée pour les judokas de la classe BC (M / F)

11h30 à 12h :

Échauffement pour les judokas de la classe BC

12h :

Début des combats pour les judokas de la classe BC et podiums au fur et à mesure

De 13h30 à 14h00 :

Pesée pour les judokas de la classe CD (M / F)

14h00 à 14h30 :

Échauffement pour les judokas de la classe CD

14h30 :

Début des combats pour les judokas de la classe CD et podiums au fur et à mesure

Inscriptions

La fiche d'engagement complétée correctement et signée par votre CDSA et/ou Ligue SA est à retourner **avant le 12 février 2024** :



par mail à berengere.mouchard@ffjudo.com



par voie postale à **Béregère MOUCHARD – IR FFSA 2024 – 63 cours Carnot – 76500 ELBEUF**

Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !

Contacts

- CTF Sport adapté en charge de l'organisation générale : Claire Laforce / 07.68.11.57.10 / liguesanormandie61450@gmail.com
- CTF para judo en charge de l'organisation technique : Bérengère MOUCHARD / 06.11.18.16.67 / berengere.mouchard@ffjudo.com

Championnat de France 2024

Championnat de France Para Judo Adapté : du 5 et 6 avril 2024 à Montauban (Tarn et Garonne 82).

Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur les sites internet et les réseaux sociaux de la Ligue sport adapté de Normandie et de la Ligue de Judo de Normandie!



<https://www.sportadapte-normandie.org>
<https://www.judonormandie.fr>



Ligue Sport Adapté Normandie
 Para judo Normandie

Partenaires



CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL PARA JUDO ADAPTÉ

FICHE D'ENGAGEMENT

À retourner impérativement avant le 12 février 2024

INFOS CLUB

Club :

N° affiliation :

Mail :

Tél :

ACCOMPAGNANTS (obligation d'avoir une licence dirigeant FFSA)

Responsable :

N° licence :

Mail :

Tél :

Entraîneur n°1 :

N° licence :

Entraîneur n°2 :

N° licence :

SPORTIFS

	N° licence FFSA 23/24	NOM - Prénom	Sexe (F/M)	Année de naissance	Classe	Catégorie de poids
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

FRAIS D'ENGAGEMENT

Frais d'engagement de 5,00€ par judoka : 5€ x (à l'ordre de la LSA Normandie)

Commande de paniers-repas (10,00€) : 10€ x (à l'ordre de BAYEUX BESSIN JUDO)

VISA du CDSA ou Ligue SA

Date :

Signature et cachet :

CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL PARA JUDO ADAPTÉ 2023/2024

DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE

La demande de dérogation individuelle s'applique si le judoka n'a pas pu suivre le parcours de sélection régionale (compétitions départementales ou interdépartementales et/ou de zones, et/ou régionales et/ou stages).

Association Sport Adapté : _____ N° Affiliation FFSA : _____

Je soussigné(e), Monsieur/Madame _____ représentant de l'association _____, demande une dérogation pour que Monsieur/Madame _____ participe au Championnat interrégional para judo Adapté, pour le motif suivant :

- Absence pour raison médicale
⇒ merci de fournir le certificat médical daté et signé par le médecin
- Absence pour cause de participation à une autre compétition officielle Sport Adapté
⇒ merci de mentionner la compétition :
- Autre motif :

Visa et signature / Association Sport Adapté	Visa et signature / Ligue Sport Adapté

[ENCART RÉSERVÉ A L'ORGANISATEUR]

La demande de dérogation individuelle est :

- VALIDÉE
- REFUSÉE

Motif :

Visa et signature / Organisateur